

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA,  
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, M. Jean-Pierre ARANJO,  
M. Patrick MAILLET, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme LE MOIGNIC-GOUSSIES Leïla.  
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Maité POTIN.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.  
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.  
Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**11 - DROIT DE CHASSE : AVENANT AU BAIL SIGNE ENTRE LA COMMUNE ET  
L'ACCA D'OLORON STE-MARIE**

Monsieur André LABARTHE rappelle que, par délibération du 25 juin 2014, l'assemblée a renouvelé le bail avec l'ACCA pour la chasse à la palombe au moyen de cabanes dans les forêts communales d'Oloron Ste-Marie.

Conformément à la délibération, ce bail est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de neuf années, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Après plusieurs réunions avec les représentants de l'ACCA, il s'est avéré que la rédaction de la délibération ne mentionnait pas explicitement le fait que le droit de chasse soit pleinement consenti à l'ACCA, malgré le fait que les différentes chasses soient citées. Le droit de chasse à la palombe semble figurer de manière exclusive alors qu'il s'agissait bien pour la Commune de consentir son droit de chasse et de destruction pour toutes espèces autorisées à l'ACCA.

Il convient donc de modifier le bail par avenant afin de régulariser cette situation.

Vu l'avenant annexé à la présente,

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le fait que la Commune précise par avenant au bail signé le 1<sup>er</sup> janvier 2015 qu'elle consent son droit de chasse et de destruction à l'ACCA d'Oloron Ste-Marie,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant joint à la présente.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 décembre 2018.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 18/12/2018

Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 17/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/12/2018